

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31

Numéro de version : 1.0 / Date d'établissement : 25/10/2021

Magic Power Wipes

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Magic Power Wipes / numéro d'article : #1490 1433
Code UFI : PGG8-7XA1-NC1K-XX8M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations pertinentes

Chiffon de nettoyage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Désignation de la société : | Baumann Dental GmbH |
| Rue/Boîte postale : | Im Hölderle 5 |
| Code postal, localité : | D-75196 Remchingen |
| Internet : | www.baumann-dental.de |
| @-Mail : | info@baumann-dental.de |
| Téléphone : | +49 (0) 7232 - 73218 - 0 |
| Fax : | +49 (0) 7232 - 73218 - 99 |
| Domaine d'information : | |
| Téléphone : | +49 (0) 7232 - 73218 - 0 |
| E-mail : | info@baumann-dental.de |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Allemagne : +49 (0)551-1 92 40 (centre antipoison Nord, 24h/24 en allemand et anglais)
Autriche : +43 406 43 43 (centre antipoison, 24h/24)

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange règlement (CE) n° 1272/2008

Non précisée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est soumis à l'obligation de marquage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Marquage spécial :

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Marchandise traitée avec le conservateur IODOPROPYNYL BUTYLCARBAMATE.
INCI : AQUA, ISOPROPYL ALCOHOL, COCAMIDE-DEA, C12-15 PARETH-3,
GLYCERINE, LANOLIN, ALOE BARBADENSIS LEAF, DMDM HYDANTOIN, LIMONENE,
BENZALKONIUM CHLORIDE, IODOPROPYNYL BUTYLCARBAMATE
Contient : (R)-p-Mentha-1,8-diène. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

Détergent, 648/2004/CE, contient : < 5% agents tensioactifs
Conservateur CHLORURE DE BENZALKONIUM
Conservateur IODOPROPYNYL BUTYLCARBAMATE.
Conservateur DMDM HYDANTOÏNE
Parfums LIMONÈNE

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé : Un contact cutané fréquent et répété peut entraîner des irritations de la peau.
Dangers pour l'environnement : Ne contient aucune substance PBT ou vPvB.
Autres dangers : D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

**Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE)
n° 1907/2006 (REACH), article 31**

Numéro de version : 1.0 / Date d'établissement : 25/10/2021

Magic Power Wipes

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

sans objet

3.2. Mélanges

Ce produit est un mélange.

| Teneur % | Composant |
|-------------|---|
| 1 - < 3 | Propan-2-ol |
| | CAS : 67-63-0, EINECS/ELINCS : 200-661-7, INDICE UE : 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX |
| | GHS/CLP : Flam. Liq. 2 : H225 - Eye Irrit. 2 : H319 - STOT SE 3 : H336 |
| 0,1 - < 0,5 | Alcools, C12-15, éthoxylés |
| | CAS : 68131-39-5, EINECS/ELINCS : 500-195-7 |
| | GHS/CLP : Eye Dam. 1 : H318 - Aquatic Acute 1 : H400 - Aquatic Chronic 2 : H411 |
| 0,1 - < 0,2 | (R)-p-Mentha-1,8-diène |
| | CAS : 5989-27-5, EINECS/ELINCS : 227-813-5, INDICE UE : 601-029-00-7, Reg-No.: 01-2119529223-47-XXXX |
| | GHS/CLP : Flam. Liq. 3 : H226 - Skin Irrit. 2 : H315 - Skin Sens. 1 : H317 - Aquatic Acute 1 : H400 - Aquatic Chronic 1 : H410, facteur M (aigu) : 1, facteur M (chronique) : 1 |

Commentaire sur les composants

INCI : AQUA, ALCOHOL DENAT, DIMETHYL ADIPATE, DIMETHYL GLUTARATE, DIMETHYL SUCCINATE, SODIUM LAURETH SULFATE, C9-11 PARETH-8, POLYSORBATE 20, PARFUM, LIMONENE, ALOE BARBADENSIS LEAF JUICE, DMDM HYDANTOIN, IODOPROPYNYL BUTYL CARBAMATE, DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE, ISOPROPYL ALCOHOL

Liste SVHC (liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation) : ne contient aucune ou moins de 0,1 % des substances de la liste.

Le libellé des phrases H mentionnées figure à la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Recommandations générales : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- En cas d'inhalation : Veiller à l'apport d'air frais.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, laver avec beaucoup d'eau et du savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- Après ingestion : Demander immédiatement un avis médical/Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31

Numéro de version : 1.0 / Date d'établissement : 25/10/2021

Magic Power Wipes

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre d'extinction.
Jet d'eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau concentré

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger de formation de produits pyrolysés toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser une protection respiratoire indépendante de l'air ambiant.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les canalisations/les eaux de surface/la nappe phréatique.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Collecter mécaniquement.
Traiter le matériau recueilli conformément au règlement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir RUBRIQUES 8+13

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise dans le cadre d'une utilisation conforme.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Une protection préventive de la peau avec une crème de protection est recommandée.
Ne pas manger, boire, fumer ou renifler en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le conditionnement d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
Conserver à l'écart des aliments, y compris ceux pour animaux.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Protéger de l'échauffement/surchauffe.
Classe de stockage (TRGS 510) LGK 13 : Solides non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir utilisation du produit, RUBRIQUE 1.2

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31

Numéro de version : 1.0 / Date d'établissement : 25/10/2021

Magic Power Wipes

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (DE)
sans objet

DENL

| |
|--|
| Composant |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| GHS/CLP : Flam. Liq. 2 : H225 - Eye Irrit. 2 : H319 - STOT SE 3 : H336 |
| Industrie, inhalation (vapeur), long terme - effets systémiques, 500 mg/m ³ |
| Industrie, voie cutanée, long terme - effets systémiques, 888 mg/kg bw/day |
| Consommateur, inhalation (vapeur), long terme - effets systémiques, 89 mg/m ³ |
| Consommateur, voie cutanée, long terme - effets systémiques, 319 mg/kg bw/day |
| Consommateur, voie orale, long terme - effets systémiques, 26 mg/kg |

PNEC

| |
|---|
| Composant |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| Prise orale (aliments), 160 mg/kg |
| Station d'épuration/ station de traitement (STP), 2251 mg/l |
| Eau douce, 140,9 mg/l |
| Sédiment (eau douce), 552 mg/kg |
| Sédiment (eau de mer), 552 mg/kg |
| Eau de mer, 140,9 mg/l |
| Sol (agricole), 28 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires pour l'agencement
des installations techniques :

Veiller à une ventilation suffisante au poste de travail.
Les procédures de mesure d'une zone de travail doivent satisfaire les exigences de performances de la norme DIN EN 482. La liste des substances dangereuses IFA par exemple fournit des recommandations.

Protection des yeux :

Lunettes de protection (EN 166:2001)

Protection des mains :

0,4 mm caoutchouc butyle, > 120 min (EN 374)
Les indications sont des recommandations. Pour d'autres informations, contacter le fournisseur de gants.
Protection du corps vêtements de travail protecteurs (EN 340)

Autre mesures de protection :

Éviter tout contact avec les yeux.
L'équipement de protection personnel devra être conçu et choisi en fonction de la concentration et de la quantité spécifiques au poste de travail. La résistance chimique des moyens de protection doit être vérifiée auprès des différents fournisseurs.

Protection respiratoire :

Non nécessaire dans les conditions normales.

Risques thermiques :

Aucun

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale: Respecter les directives environnementales qui limitent la pénétration dans l'air, l'eau et le sol.

**Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE)
n° 1907/2006 (REACH), article 31**

Numéro de version : 1.0 / Date d'établissement : 25/10/2021

Magic Power Wipes

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-----------------------------|
| État physique | liquide, sur support inerte |
| Couleur | ambre |
| Odeur | caractéristique |
| Seuil olfactif | non applicable |
| Valeur du pH | 5,5 - 6,5 (liquide) |
| Valeur du pH [1 %] | aucune donnée disponible |
| Point initial d'ébullition/intervalle d'ébullition [°C] | non applicable |
| Point d'éclair [°C] | 65 (liquide) |
| Inflammabilité (solide, gaz) [°C] | non inflammable |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | sans objet |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | sans objet |
| Propriétés comburantes | non |
| Pression de vapeur [kPa] | aucune donnée disponible |
| Densité [g/cm ³] | 0,99 - 1 (liquide) |
| Densité relative | aucune donnée disponible |
| Masse volumique apparente [kg/m ³] | sans objet |
| Solubilité dans l'eau | partiellement soluble |
| Solubilité autres solvants | aucune donnée disponible. |
| Coefficient de partage [n-octanol/eau] | aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique | sans objet |
| Densité de vapeur relative | sans objet |
| Taux d'évaporation | aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation [°C] | non requis |
| Température d'allumage | sans objet |
| Température de décomposition [°C] | sans objet |
| Propriétés des particules | aucune donnée disponible. |

9.2. Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune connue en cas d'utilisation conforme.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Voir RUBRIQUE 7

10.5. Matières incompatibles

sans objet

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

**Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE)
n° 1907/2006 (REACH), article 31**

Numéro de version : 1.0 / Date d'établissement : 25/10/2021

Magic Power Wipes

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë

| |
|--|
| Produit |
| Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

| |
|--|
| Composant |
| (R)-p-Mentha-1,8-diène, CAS : 5989-27-5 |
| LD50, oral, rat, >4400 mg/kg bw (GESTIS) |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| LC50, oral, rat, 5045 mg/kg (RTECS) |
| LDO, oral, humain, 3570 mg/kg (RTECS) |

Toxicité dermique aiguë

| |
|--|
| Produit |
| Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

| |
|---|
| Composant |
| (R)-p-Mentha-1,8-diène, CAS : 5989-27-5 |
| LD50, voie cutanée, lapin, 5000 mg/kg bw (GESTIS) |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| LD50, voie cutanée, lapin, 12800 mg/kg (RTECS) |

Toxicité aiguë par inhalation

| |
|--|
| Produit |
| Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

| |
|--|
| Composant |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| LC50, inhalation, rat, 72,6 mg/l/4 h (RTECS) |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|----------------------------|
| Composant |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| Yeux, lapin, irritant |

Corrosion/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|-------------------------------|
| Composant |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| Voie cutanée, lapin, irritant |

Sensibilisation respiratoire/cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|---|
| Composant |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| Voie cutanée, cochon d'Inde, OCDE 406, non allergisant. |

**Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE)
n° 1907/2006 (REACH), article 31**

Numéro de version : 1.0 / Date d'établissement : 25/10/2021

Magic Power Wipes

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|-----------------------------------|
| Composant |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| Aucune donnée disponible, positif |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|---|
| Composant |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| NOAEC, inhalation, rat, 12500 mg/m ³ , OCDE 451, négatif |

Mutagénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|----------------------------|
| Composant |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| OCDE 476, négatif |

Reprotoxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|--|
| Composant |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| oral, rat, 596 mg/kg bw/day, OCDE 414, négatif |

Carcinogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|--|
| Composant |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| NOAEC, inhalation, rat, 12 290 mg/m ³ , OCDE 451, négatif |

Danger en cas d'aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales La détermination des effets dangereux pour la santé du mélange ne tient pas compte des gaz propulseurs ou de matériaux supports.

**Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE)
n° 1907/2006 (REACH), article 31**

Numéro de version : 1.0 / Date d'établissement : 25/10/2021

Magic Power Wipes

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

| |
|--|
| Produit |
| Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

| |
|--|
| Composant |
| (R)-p-Mentha-1,8-diène, CAS : 5989-27-5 |
| LC50, (96h), Pimephales promelas, 17,9 mg/L (GESTIS) |
| EC50, (48h), Crustacea, 17 mg/L (GESTIS) |
| Propan-2-ol, CAS : 67-63-0 |
| LC50, (96h), Lepomis macrochirus, 1400 mg/l (ECOTOX-Database) |
| EC50, (48h), Daphnia magna, > 13000 mg/l (IUCLID) |
| IC50, (72h), Scenedesmus quadricauda (algea), > 1000 mg/l (IUCLID) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Comportement environnemental aucune donnée disponible
 Comportement dans les stations d'épuration aucune donnée disponible
 Biodégradabilité aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une accumulation dans les organismes n'est pas à craindre.

12.4. Mobilité dans le sol

aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Au regard de toutes les informations disponibles, ne pas classer comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les restes de produits doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets ainsi qu'à la réglementation nationale et régionale. Aucun numéro de code européen des déchets ne peut être spécifié pour ce produit conformément au catalogue européen des déchets (CED) car seule l'utilisation prévue par le consommateur permet une affectation. Le numéro de code de déchet doit être spécifié au sein de l'UE en consultation avec l'entreprise de traitement de déchets.

Produit

Acheminer vers une usine d'incinération de déchets, en observant les prescriptions des autorités locales.

Code déchet (recommandé)

150202* Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

Emballages contaminés

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Code déchet

(recommandé) 150110* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.
 150102 Emballages en matières plastiques.

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31

Numéro de version : 1.0 / Date d'établissement : 25/10/2021

Magic Power Wipes

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro ID

| | |
|-------------------------------|------------|
| Transport terrestre ADR/RID | sans objet |
| Transport fluvial (ADN) | sans objet |
| Transport maritime selon IMDG | sans objet |
| Transport aérien selon IATA | sans objet |

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

| | |
|-----------------------------------|---|
| Transport terrestre selon ADR/RID | AUCUNE MARCHANDISE DANGEREUSE |
| Transport fluvial (ADN) | AUCUNE MARCHANDISE DANGEREUSE |
| Transport maritime selon IMDG | NON CLASSÉ COMME « MARCHANDISES DANGEREUSES » |
| Transport aérien selon IATA | NON CLASSÉ COMME « MARCHANDISES DANGEREUSES » |

14.3. Classes de danger pour le transport

| | |
|-------------------------------|------------|
| Transport terrestre ADR/RID | sans objet |
| Transport fluvial (ADN) | sans objet |
| Transport maritime selon IMDG | sans objet |
| Transport aérien selon IATA | sans objet |

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|-------------------------------|------------|
| Transport terrestre ADR/RID | sans objet |
| Transport fluvial (ADN) | sans objet |
| Transport maritime selon IMDG | sans objet |
| Transport aérien selon IATA | sans objet |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Transport terrestre selon ADR/RID | non |
| Transport fluvial (ADN) | non |
| Transport maritime selon IMDG | non |
| Transport aérien selon IATA | non |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mention correspondante aux RUBRIQUES 6 à 8.

14.7. Transport en vrac par voie maritime conformément aux instruments de l'OMI

sans objet

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|--|
| RÉGLEMENTATIONS DE L'UE | 2008/98/CE (2000/532/CE) ; 2010/75/UE ; 2004/42/CE ; (CE) 648/2004 ; (CE) 1907/2006 (REACH) ; (UE) 1272/2008 ; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037) ; (UE) 2020/878 ; (UE) 2016/131 ; (UE) 517/2014 |
| LÉGISLATION SUR LE TRANSPORT | ADR (2021) ; code IMDG (2021, 40. Amdt.) ; IATA-DGR (2021) |
| LÉGISLATIONS NATIONALES (DE) | Règlement allemand sur les matières dangereuses - GefStoffV 2016 ; Loi allemande sur les détergents et agents de nettoyage - WRMG ; Loi allemande sur l'approvisionnement en eau - WHG ; TRGS : 200, 220, 510, 615, 900, 903, 905. |
| - Classe de danger aquatique | 1, selon le règlement AwSV du 18.04.2017 |
| - Ordonnance sur les accidents majeurs | non |
| - Classement selon la directive TA Luft | 5.2.5 Substances organiques. |
| - Classe de stockage (TRGS 510) | LGK 13 : Solides non combustibles |
| - Restrictions en matière d'emploi | Respecter les restrictions relatives à l'activité des futures mères et des mères allaitantes. Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes. |
| - COV (2010/75/CE) | <=3 % |
| - Autres exigences | sans objet |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

sans objet

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31

Numéro de version : 1.0 / Date d'établissement : 25/10/2021

Magic Power Wipes

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Mentions de danger (RUBRIQUE 3)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H315 Provoque une irritation cutanée
H226 Liquide et vapeurs inflammables
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H225 Liquide et vapeurs très inflammables

16.2 Abréviations et acronymes :

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
AVV = Ordonnance allemande transposant le catalogue européen de déchets
ETA = Estimation de la toxicité aiguë
BGI = Informations des associations professionnelles
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, étiquetage et emballage
DMEL = Niveau dérivé avec effet minimum
DNEL = Niveau dérivé sans effet
EC50 = Concentration efficace médiane
ECB = Bureau européen des substances chimiques
CEE = Communauté économique européenne
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EL50 = Charge efficace médiane
ELINCS = Liste européenne des substances chimiques notifiées
EmS = Plan d'intervention d'urgence
GHS = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association du transport aérien international
Code IBC = Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IC50 = Concentration inhibitrice, 50 %
IFA = Institut pour la sécurité et la santé au travail des services d'assurance maladie allemands
IMDG = Code international pour le transport maritime de marchandises dangereuses
IUCLID = Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
IVIS = Score d'irritation in vitro
LC50 = Concentration létale, 50 %
LD50 = Dose létale médiane
LCO = Concentration létale, 0 %
LOAEL = Dose la plus faible avec effet nocif observé
LGK = Classe de stockage
LL50 = Charge létale médiane
LQ = Quantités limitées
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
NOAEL = Dose sans effet nocif observable
NOEC = Concentration sans effet observable
PBT = Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC = Concentration prévisible sans effet
REACH = Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
STP = Usine de traitement des eaux usées
TA Luft = Instructions techniques sur le contrôle de la qualité de l'air
TLV®/TWA = Valeur d'exposition - moyenne pondérée dans le temps
TLV®STEL = Valeur d'exposition - limite d'exposition à court terme
TRGS = Prescriptions techniques pour les substances dangereuses
COV = Composé organique volatil
vPvB = très persistant et très bioaccumulable
AwSV : Règlement allemand sur les installations de manipulation de substances dangereuses pour l'eau

16.3 Informations supplémentaires

Méthode de classification
Positions modifiées
Aucune